

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Trockenbaumonteur/ Trockenbaumonteurin**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de Monteur/monteuse
en cloison sèche**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Réalisation des tâches en se référant à des documents techniques et aux ordres de travail, seul et en coopération avec d'autres
- Planification et coordination du travail, et concertation avec les participants aux chantiers
- Organisation de chantiers et prise de mesures relatives au maintien des flux de travail, à la sécurité et la protection de la santé au travail, ainsi qu'à la protection de l'environnement sur le chantier
- Montage et démontage d'échafaudages, de dispositifs de protection et de tréteaux
- Mesure des ouvrages et éléments de construction
- Résolution de projections et des plans de pose
- Préparation des supports
- Revêtement des surfaces de parois à l'aide de plâtre sec
- Pose de cloisons en plaques de plâtre
- Montage de sous-plafonds et des revêtements de plafonds
- Recouvrement des surfaces et des plafonds avec des planches
- Jointoiement de plaques en matériaux divers, et réalisation de raccordements avec d'autres éléments
- Réalisation de murs de montage à l'aide de divers matériaux et systèmes
- Fabrication et montage de sous-plafonds et de revêtements de plafonds, ainsi que de coffrages et de tabliers en différents matériaux et avec différents systèmes
- Assemblage et montage d'éléments de construction et d'éléments préfabriqués
- Construction de planchers à partir d'éléments préfabriqués
- Réalisation de constructions en cloisons sèches répondant à des exigences particulières du point de vue technique ou ornemental
- Pose de matériaux isolants pour la protection thermique, l'insonorisation et la protection contre les incendies
- Pose de couches d'étanchéité à l'air et de pare-vapeur
- Étanchéification des éléments posés à sec contre les eaux sans pression
- Constatation de dommages dans le cadre de travaux de mise en état et de réhabilitation, établissement des causes et exécution de travaux de mise en état et de réhabilitation
- Utilisation d'appareils et de machines
- Contrôle de l'exécution correcte des travaux
- Mise en œuvre de mesures d'assurance qualité
- Documentation des travaux et calcul relatif aux prestations fournies
- Remise du chantier après mise en ordre
- Réalisation de travaux voisins dans les domaines du bâtiment et du second œuvre.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les monteurs/monteuses en cloison sèche travaillent par exemple dans des entreprises de construction à sec et dans des entreprises de plâtriers, dans les entreprises spécialisées en construction acoustique et en second œuvre, ainsi que dans des entreprises de rénovation de bâtiments anciens.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 3B Niveau 4 du CAC (classement provisoirement conforme au "Cadre allemand des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie" - CEC allemand - Rapport de référencement du 15 novembre 2012. Publié par : Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF), Berlin et Bonn ; Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles en République Fédérale d'Allemagne (KMK), Berlin)</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Chef de chantier certifié, Agent de maîtrise (h/f) - spécialisation Construction acoustique et construction à sec</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Monteur/monteuse en cloison sèche en date du 02.06.1999 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 1102) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 05.02.1999), (BANz. - Journal des annonces officielles - n° 214a du 12.11.1999)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3 ans.</p> <p>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</p> <p>Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. Formation en entreprise et en établissement scolaire/école : Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sous:</p> <p>www.berufenet.arbeitsagentur.de</p> <p>Centres Nationaux Europass</p> <p>www.europass-info.de</p>